



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations



Direction Générale
Formation Education

Direction des programmes
Nos réf. : KA/JG/0567

Orléans, le 14 Février 2011

Compte rendu de réunion

Rédacteur : DPFE	Service : DGFE/ Direction des Programmes
Réunion Externe	Date de la réunion : 17 Janvier 2011

OBJET : GT5 Egalité d'accès à la formation

Participants :

(Cf. liste des participants en annexe)

Objectifs de la réunion :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre.
- Priorités adoptées par la C+FOR
- Définition de la mobilité et de l'égalité d'accès à la formation
- Retours des fiches actions

Éléments significatifs :

Première partie : Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre

Saadika Harchi met à l'approbation du groupe le compte rendu de la précédente réunion. Aucune remarque n'est ajoutée. Le compte rendu est donc validé.

Deuxième partie : Priorités adoptées par la C+FOR

Les priorités :

Karine Adamczyk : la C+FOR est une commission créée en CCREFP pour l'élaboration du CPRDF. Suite à sa réunion du 19 novembre dernier, la C+FOR a identifié 8 priorités pour élaborer le CPRDF. La priorité 7 concerne plus particulièrement notre groupe de travail :

Priorité 1: Renforcer l'articulation entre les travaux d'observation menés au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation;

Priorité 2: Offrir des services d'Accueil, d'Information et d'Orientation de qualité (SAIO), de proximités et organisés en réseaux;

Priorité 3: Faire évoluer l'offre de formation en prenant en compte l'évolution ou le développement des territoires et des filières et de l'emploi, en complémentarité entre les différents opérateurs;

Priorité 4: Lutter toujours plus contre le décrochage et l'illettrisme ;

Priorité 5: Doter la région d'un enseignement supérieur dynamique et attractif pour les jeunes et les entreprises;

Priorité 6: Qualifier plus et mieux les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable ;

Priorité 7: Lever les freins à l'accès à la formation ;

Priorité 8: Lutter contre les discriminations.

Ces priorités sont toutes construites selon le même modèle (problématique – arguments chiffrés – éléments issus des contributions des acteurs – propositions d'actions), elles ont vocation à structurer les travaux de la C+FOR.

Le calendrier :

Présentation du calendrier du groupe et rappel des échéances. Notre groupe de travail se réunit une fois par mois et doit fournir un livrable (selon la priorité 7) à la C+For prévu pour le 01/04/2011.

Troisième partie : Définition de l'égalité d'accès à la formation et de la mobilité

Lors de la deuxième réunion, nous avons évoqué ce que représente l'égalité d'accès à la formation. Nous avons convenu d'orienter nos travaux prioritairement sur les freins liés à la mobilité.

Pour le 01 avril prochain, il est nécessaire pour le groupe de parler le même langage. Nous vous proposons donc les définitions suivantes :

Égalité d'accès à la formation :

Karine Adamczyk : la proposition de définition émane d'un cadre Européen (Source : Commission au Conseil et au Parlement européen du 8 septembre 2006) et constate que notre problématique est ancienne. La définition européenne est pertinente est représente un « chapeau » intéressant où des suggestions seront à apporter ; elle viendra compléter nos propos pour la C+FOR.

Lecture de la définition : « L'équité désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage ».

Un débat s'instaure et il est convenu de remplacer le mot « résultats », trop connotés, par le mot « impacts ». Par ailleurs, la notion d'équité convient d'avantage au groupe que la notion d'égalité.

Mobilité :

Patrick Meunier : nous avons abordés lors de la précédente réunion ce que représenté pour nous la mobilité. Il ne faut pas s'arrêter à donner des définitions les unes après les autres mais s'étendre à la mobilité géographique : on ne peut pas parler de mobilité sans parler des autres freins.

Lecture de la définition : C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

Une nouvelle définition sera proposée au groupe lors de la prochaine réunion

Quatrième partie : Retour des fiches d'actions

Karine Adamczyk remercie les participants qui ont enrichi le travail. En effet, à la date du 17 janvier nous avons une quinzaine de fiches à été produites. Pour faciliter la lecture des fiches, elles ont été classées en fonction des thématiques :

- « se déplacer » / « se loger » : l'accès au permis de conduire, les 2 roues et aux logement
- « garde d'enfants » : une seule fiche mais intéressante car garde à domicile aux horaires décalés
- « adapter l'offre de formation »
- « l'accompagnement » : différentes actions mais une qui a retenu son attention, celle de M. ROY c'est-à-dire les aides du POLE EMPLOI.

Karine Adamczyk souhaite qu'Alain Roy éclaire sa fiche d'action notamment si les aides sont-elles

accessibles à un autre public que les demandeurs d'emploi ?

Alain Roy : avant tout, lorsque l'on a une demande du territoire d'acheter une formation, il y a un examen à savoir si des demandeurs d'emploi ont besoin de cette formation. Par ailleurs, les financements accordés aux formations sont réservés aux demandeurs d'emploi du POLE EMPLOI. De plus, il existe des aides comme le RFPE (Rémunération des Formations Pôle Emploi) ou celles de l'AGEPI mais aussi l'AFAP (Aides aux Frais Associés à la Formation : repas, hébergement, transport).

Voici les dépenses sur l'année 2010 :

- AFAP : 2 100 000 €
- AGEPI : 100 000 €
- RFPE : 2 000 000 €

Ces montants seront à peu près identiques sur 2011.

Karine Adamczyk : laisse la parole à Algue Vanmaeldergem pour expliquer sa fiche « se déplacer – se loger » : « plan locaux pour l'habitat des jeunes et maîtrise d'ouvrage collective ».

Algue Vanmaeldergem : la fiche d'action permet de favoriser de logement à l'accès à la formation par exemple réduite les cautions et le préavis, moins de déplacer hors région, avoir un logement par tout où on va (système de bourse au logement) etc.

Bénédicte Desprin : la fiche d'action « accompagnement aux logements » est classée dans « accompagnement » alors qu'elle devrait être dans « se loger ».

Patrick Meunier propose une méthode de travail au groupe de manière à produire dans les délais impartis des préconisations d'actions classés par thématiques. Ainsi, il suggère que des groupes d'écritures composés de 4 à 5 personnes maxima se réunit dans la semaine du 14 au 18 février.

Karine Adamczyk définit les différents groupes techniques :

- « se déplacer » - Eric Ploux ;
- « se loger » - Bénédicte Desprin ou Algue Vanmaeldergem ;
- « garde d'enfants » - Sébastien Roblique ?
- « offre de formation » - Leila Khelil et Anne Seite Budor ;
- « financement » - Alain Roy ;
- « accompagnement » - Patrick Meunier.

Karine Adamczyk propose de valider les thèmes des fiches d'actions.

Jacques Vrain : il faut un travail d'harmonisation avec tous les autres groupes de travail.

- les fiches d'actions devront être opérationnelles pour la C+FOR ;
- il faudra élaborer une synthèse dans le cadre du CPRDF.

Karine Adamczyk : les pilotes seront auditionnés le 01/04 mais le CPRDF ne sera signé qu'en Juin 2011 c'est-à-dire qu'il y a un battement de deux mois à la C+FOR pour retravailler le document final.

Patrick Meunier propose de fixer les dates des groupes techniques lors de la semaine du 14 au 18 février :

- le 10/02 – 09h30 – « Offre de formation » - Orléans
- le 14/02 – 10h00 – « Se déplacer » - Châteauroux
- le 14/02 – 14h00 – « l'Accompagnement » - Châteauroux
- le 16/02 – 14h30 – « Se loger » - Tours
- le 18/02 – 09h30 – « Mutualisation des dispositifs et articulation des financements » - Orléans

Conclusion et suites à donner :

- Écriture des préconisations selon les différents thèmes de la mobilité.

Prochaine réunion programmée :

La prochaine réunion aura lieu le 09 mars 2011 de 14h30 à 16h30 en accord avec l'ensemble des participants.

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ADAMCZYK	Karine	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
DENIZOT	Angelina	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER
DESPRIN	Bénédicte	IMT TOURS
DUFORT	Jean-François	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
DUPREZ	Pascal	CESER
HARCHI	Saadika	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
KHELIL	Leila	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
LAUGE	Sabrina	AGEFOS PME CENTRE
MEUNIER	Patrick	MISSION LOCALE DE CHATEAUROUX
PLOUX	Eric	MOB EMPLOI 36
ROY	Alain	POLE EMPLOI CENTRE
SCHLESINGER	Daniel	APEL DU LOIRET
SEGUIN	Pascale	CFSA DE L'AFTEC
SEITE-BUDOR	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
SQALLI	Myriam	ASSOFAC
VANMAELDERGEM	Algue	CRAJEP DE LA REGION CENTRE
VRAIN	Jacques	CESER

Etaient excusés :

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARAUJO	Carine	AGEFOS PME
AUDOUIN	Anne	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
BAHEGNE	Patrick	DRJSCS
BOUZENAD	Fadila	FSU - SNUEP
CHAUVET	Bernard	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
FERBUS LAMBERT	Isabelle	MAIRIE ST JEAN DE LA RUELLE
GELEZ	Denis	ARS
GUILLAUMIN	Catherine	UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS
ODON	Sébastien	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI DE L'AGGLOMERATION CHARTRAINE
PEAN	Christelle	AGEFIPH
POUX	Alain	MISSION LOCALE DE L'ORLEANAIS
RAYNAUD	Monique	CONSEIL REGIONAL DU CENTRE
ROBIN	Sophie	LIRE ET DIRE
ROBLIQUE	Sébastien	CESER
ROMERO	Christine	UNIVERSITE D'ORLEANS
THEVENON	Sylvianne	LYCEE ALBERT BAYET - CARTIF
VALIANI	Mélanie	DRJSCS
VANNIER	Christine	CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOIR ET CHER

Lexique des abréviations

CCREFP : Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CPRDF : Contrat de plan régional de développement des formations

PRDF : Plan régional de développement des formations

